



Mairie de VILLABÉ

34 bis, Avenue du 8 mai 1945
VILLABÉ
91814 CORBEIL CEDEX

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53

contact@mairie-villabe.fr
www.mairie-villabe.fr

Villabé, le 02/06/2010

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 06 2010**

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Mme MAGGINI,
Mr ACHIEPI, Mr BERTAUX, Mme BOUITIER, Mr BOULY, Mme CAILLERET,
Mr COCAGNE, Mr DIRAT, Mr DOUET, Mr DUBOZ, Mr FORLIVESI, Mme FRIMAN,
Mme IUGHETTI, Mr LAFON, Mme MALLET, Mme RIEHL, Mme ROSSIGNOL,
Mr SEBASTIAN, Mme WIRTH.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mr AUGUSTE donne procuration à Mme FRIMAN
Mme BERGLAS donne procuration à Mme MAGGINI
Mr CEANE donne procuration à Mr LAFON
Mr FAURE donne procuration à Mr DIRAT
Mr GRANGER donne procuration à Mme WIRTH

ABSENTS EXCUSES A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : Mr BRUN, Mme GARCIA.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : Mme CHAIGNEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr FORLIVESI est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 19h05.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité - 24 voix POUR dont 05 par procuration - :

➤ **APPROUVE** la modification de l'ordre du jour :

L'ajout de deux points en questions diverses :

- La fixation d'un tarif pour les extérieurs, pour le week-end « Emile Zola » organisé par le Service Culturel.
- La demande d'approbation du retrait de la commune d'Echarcon du SIERME .

1. Approbation du compte-rendu définitif du conseil municipal du 09 avril 2010.

A l'unanimité - 24 voix POUR dont 05 par procuration - :

➤ **APPROUVE** le compte rendu définitif du conseil municipal du 09 avril 2010.

2. Porter à connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

➤ **PREND CONNAISSANCE** des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :

Décision n° ADM 17/10 en date du 24 mars 2010 :

Approuvant la convention relative à la mise à disposition d'un archiviste du CIG pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la commune de Villabé. Cette intervention sera réalisée par phases au cours de trois exercices budgétaires. Les crédits permettant le règlement de la convention seront répartis et imputés sur les crédits inscrits aux exercices budgétaires de 2010, 2011 et 2012.

Décision n° JEU 17/10-1 en date du 05 mars 2010 :

Approuvant la convention de prestation avec l'association sportive CDFA 91. La prestation concerne l'organisation d'un stage au Flag Football avec les jeunes villabéens fréquentant le Service Jeunesse. Le contrat est conclu pour la période du 26 au 28 avril 2010, soit 3 séances de 2 heures au coût forfaitaire de 120,00€.

Décision n° ADM 18/10 en date du 23 mars 2010 :

Approuvant le contrat d'hébergement et de l'assistance technique du site internet de la commune de Villabé à passer avec la société MLC. Le contrat est conclu sur la base 800,00€ HT soit 956,80€ TTC pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Décision n° ADM 19/10 en date du 15 mars 2010 :

Approuvant le contrat à passer avec la Poste pour la remise du courrier de la commune. Le contrat, d'une durée d'un an renouvelable deux fois, prend effet à partir du 15 mars 2010 et est conclu sur la base de 1575,00 € HT SOIT 1883,70 € TTC.

Décision n° BIB 20/10 annulée.

Décision n° CULT 21/10 en date du 21 avril 2010 :

Approuvant le contrat à passer avec la Troupe Du Pourquoi Pas, pour une représentation du spectacle Les Amazones, le 28 mai 2010. Le contrat est conclu sur la base de 1350,00€ TTC.

Décision n° JEU 22/10 en date du 20 mars 2010 :

Approuvant la convention de séjour avec l'association ADN pour l'organisation d'un séjour de plongée en Corse, du 05 au 14 juillet 2010, avec les jeunes Villabéens fréquentant le Service Jeunesse. Le coût de la prestation s'élève à 11097,00€ TTC pour 15 personnes.

Décision n° JEU 23/10 en date du 30 mars 2010 :

Approuvant la convention de prestation avec l'association METISSAGE pour l'organisation d'un atelier graffiti, du 20 avril au 29 mai 2010, avec les jeunes villabéens fréquentant le Service Jeunesse. Le coût de la prestation s'élève à 2717,00€ TTC.

Décision n° FIN 24/10 en date du 30 avril 2010 :

Approuvant l'ouverture d'un compte de placements de fonds de 1 800 000,00€, provenant de l'encaissement d'un prêt de la SA DEXIA pour le financement des travaux du Parvis de l'Eglise. Ce compte à terme est ouvert au Trésor Public pour une durée de 12 mois, au taux des comptes à termes applicables aux conditions en vigueur.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

3. Affaires financières

A l'unanimité - 24 voix POUR dont 05 par procuration –

- A- **APPROUVE** la décision modificative N°1 du Budget Primitif Assainissement 2010.
- B- **APPROUVE** les avenants à la demande de réaménagement et de refinancement de deux garanties d'emprunts accordées à la société HLM Pierres & Lumières pour l'opération des 49 logements « Ruelle aux Brunets ».
- C- **APPROUVE** la revalorisation du tarif de la redevance mensuelle, versée par le personnel disposant d'un logement de fonction, qui passe de 246,00€ à **250,00€**, à compter du 1^{er} juin 2010.
- D- **APPROUVE** la revalorisation du montant de la participation aux frais de chauffage, versée par les personnels disposant d'un logement de fonction ou à titre précaire, qui passe selon la surface des appartements de 640,00€ à **653,00 €** par an et de 525,00€ à **535,00 €** par an, à compter du 1^{er} juin 2010.
- E- **APPROUVE** la revalorisation des tarifs des concessions de cimetière qui passent, à compter du 1^{er} juin 2010 :
 - de 230,00 € à **234,00 €** pour la concession trentenaire,
 - de 421,70 € à **429,00 €** pour la concession cinquantenaire,
 - de 13,60 € à **13,85 €** pour la fosse,

F- **APPROUVE** la revalorisation des tarifs de concessions de columbarium qui passent, à compter du 1^{er} juin 2010 :

- de 857,40 € à **872,00 €** pour la concession trentenaire,
- de 1 380,00 € à **1 403,00 €** pour la concession cinquantenaire.

G- **APPROUVE** la revalorisation des tarifs d'exhumation qui passe, à compter du 1^{er} juin 2010.

- de 13,90 € à **14,15 €**,
- de 7,00 € à **7,10 €** à partir du deuxième corps exhumé simultanément.

H- **APPROUVE** les propositions de tarifs des manifestations organisées par le service Culturel.

➤ Le 11 juillet : Sortie au Parc des Félins de Nesles.

Tarifs proposés :

- VILLABEENS : Adultes : 11€ / Enfants : 5 €
- EXTERIEURS : Adultes : 22 € / Enfants : 10 €.

➤ Le 21 août : Sortie « Vaux-le-Vicomte aux chandelles ».

Tarifs proposés :

- VILLABEENS : Adultes : 17,50 € / Enfants : 9 €
- EXTERIEURS : Adultes : 35 € / Enfants : 18 €.

➤ Le 24 septembre : Sortie à Fontainebleau pour l'opéra en plein air *Carmen*.

Tarifs proposés :

- VILLABEENS : 40 €
- EXTERIEURS : 80 €.

Ajout du 1^{er} point des questions diverses :

APPROUVE la fixation du tarif pour les extérieurs, pour le week-end « Emile Zola » organisé par le Service Culturel:

- 154 € pour les extérieurs.

I- **APPROUVE** les tarifs pour le séjour en Corse proposé par le service Jeunesse.

Du 5 au 14 juillet prochain, le service jeunesse organise un séjour en Corse pour 12 adolescents.

Les tarifs correspondants pour ce séjour sont les suivants :

Grille de quotients	Tarifs	
quotient	1 enfant	> 1 enfant
moins de 410	143 €	114 €
de 411 à 471	161 €	129 €
de 472 à 532	179 €	143 €
de 533 à 593	196 €	157 €
de 594 à 654	214 €	171 €
de 655 à 715	232 €	186 €
de 716 à 776	250 €	200 €
de 777 à 837	268 €	214 €
de 838 à 898	286 €	229 €
de 899 à 959	304 €	243 €
de 960 à 1020	321 €	257 €
de 1021 à 1081	339 €	271 €
à partir de 1082	357 €	286 €
EXTERIEURS	1 020 €	816 €

4. Affaires administratives

A l'unanimité - 24 voix POUR dont 05 par procuration –

- A- **APPROUVE** la création d'un Conseil Municipal d'enfants de CM1, scolarisés sur Villabé, qui concerne les élèves des cours moyens de CM1, élus tous les deux ans, dans les deux écoles primaires de Villabé.
- B- **APPROUVE** l'annulation des délibérations n° 18/2010 du 12 02 2010 et n° 50/2010 du 09 04 2010 concernant le contrat départemental quinquennal.
- C- **APPROUVE** l'ouverture d'un contrat départemental quinquennal.

5. Urbanisme

A l'unanimité des suffrages exprimés - 18 voix POUR dont 04 par procuration - 06 ABSTENTIONS dont 01 par procuration -

- A- **APPROUVE** la vente du terrain communal cadastré AE N°34, situé Chemin d'Ambreville, dans la ZAC des Heurts, d'une superficie de 1 610m², à la société NEXITY, au prix de 290.000 €, valeur vénale estimée par les services des Domaines.

Ajout du 2ième point des questions diverses :

A l'unanimité - 24 voix POUR dont 05 par procuration –

- APPROUVE** le retrait de la commune d'ECHARCON, du Syndicat Intercommunal d'Energie pour la Région de Mennecy et des Environs (SIERME).

6. Questions orales

Questions orales posées par :

Groupe Villabé Ensemble

01 : Intercommunalité

Notre commune va prochainement rejoindre l'agglomération d'Evry-Centre-Essonne. Nous avons, avec l'ensemble des groupes d'opposition vivement critiqué votre méthode relative à votre prise de décision. Aujourd'hui, le temps n'est plus à la polémique mais à l'action. Aussi, souhaitant être une opposition constructive, comme nous l'avons toujours été et souhaitant participer activement aux travaux de notre intercommunalité, nous vous demandons de bien vouloir accorder aux Groupes d'opposition une représentativité au futur Conseil Communautaire.

Allez-vous permettre, Madame le Maire l'instauration pour notre commune d'une représentativité démocratique au Conseil Communautaire de la CAECE ?

REPONSE :

Monsieur DIRAT, quand je parcours votre blog, je ne suis pas vraiment sûre que votre opposition soit réellement constructive...

Cela étant, je vous rappelle que la représentation de Villabé au Conseil Communautaire est fixée à cinq délégués.

Si j'accédaïs à votre demande, il conviendrait, en termes d'équité, que chaque groupe d'opposition soit représenté et bénéficie d'un siège. En conséquence, il n'en resterait que deux pour la majorité municipale, ce qui n'est pas concevable.

Je suis donc au regret d'apporter une réponse négative à votre demande.

02 : Sécurité des Villabéens ?

A l'approche de l'été et des périodes propices aux actes qui nuisent à la tranquillité de vos concitoyens, **pouvez-vous faire un point de situation du recrutement du policier Municipal supplémentaire et des actions de prévention envisagées ?**

REPONSE :

J'ai le plaisir de vous informer qu'un nouveau policier vient de renforcer l'équipe municipale ce qui permettra, à la rentrée, d'élargir les plages horaires de présence dans la commune.

Par ailleurs, vous aurez appris l'arrestation par la gendarmerie de plusieurs jeunes au passage Astérion. Depuis, la situation s'est nettement améliorée et le calme est revenu au grand soulagement des riverains.

Plusieurs aménagements locaux ont été réalisés en faveur de la sécurité : construction d'un mur passage Astérion, fermeture du passage situé entre la rue Eridan et l'avenue Cassiopée, mise en place d'un grillage de protection au square Eridan, etc.

De nouvelles caméras de vidéosurveillance seront installées aux points sensibles de la ville.

Une nouvelle réunion « Vacances tranquilles » s'est tenue le 2 juin.

Je rappelle, s'il en était besoin, que la sécurité est l'une de mes préoccupations majeures, même si, et je continue de l'affirmer, Villabé n'est pas Chicago. Je suis à l'écoute des Villabéens et prends, au quotidien, les dispositions qu'il convient pour assurer leur tranquillité.

03 : Jumelage ?

Notre commune est jumelée avec la ville Italienne de Migliarino. Or, depuis plusieurs mois, nous n'avons pas été informé, ni en Conseil Municipal, ni par vos lettres ou bulletins municipaux d'une activité quelconque avec cette Commune. Est-ce lié à un choix qui ne correspond plus aux attentes de notre commune ou tout simplement à un défaut d'organisation ?

Madame le Maire envisagez-vous des projets à moyen ou à court terme avec cette commune ? Où envisagez-vous tout simplement d'abandonner ce jumelage ?

REPONSE :

Vous avez posé une question similaire lors du Conseil Municipal du 20 novembre 2009.

Je rappelle qu'en Italie, 2009 était une année de renouvellement des Conseils Municipaux ce qui n'a pas favorisé les échanges.

Par ailleurs, j'ai été contactée par Migliarino en février pour participer à un tournoi sportif. Les délais d'organisation étant trop courts, j'ai malheureusement dû apporter une réponse négative. Des contacts sont actuellement en cours pour tenter d'organiser un projet à vocation théâtrale.

7. Remerciements

Mme ROSSIGNOL remercie pour leur participation à la journée et au défilé du 08 mai, les directeurs d'école M. CONSOLARO, M. SERRES, Mme SANSON et Jean Sébastien, trompettiste, pour avoir accompagné la chorale.

Mme ROSSIGNOL remercie M. WIRTH, correspondant Défense, pour la visite du Musée de l'air au Bourget organisé pour les classes de CM2.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Irène MAGGINI.

Le secrétaire de séance,
Mr FORLIVESI.